

Séance publique du jeudi 7 avril 2016 20 h 30

Présents : Henry SARRAZIN, Monique MASDURAUD, Jean-Michel MEUNIER, Yves SAVIDAN, Jean-Louis PONS , Isabelle MILESI, Valérie BOURGARIT, Nicolas BAUDESSEAU, Claude CATHELIN, Marion MANAHILOFF, Cathy VIGNE.

Absent ayant donné procuration :

Secrétaire de séance :

Date de convocation : 01.04.2016

1) Finances – M14 :

1.1 - Approbation du Compte de gestion 2015 : Le maire expose tout d'abord au conseil que les écritures du comptable sont conformes à celles de l'ordonnateur et dont les résultats s'établissent comme suit :

En Fonctionnement :	Emission de Recettes =	739.552,73	euros
	Emission de Mandats =	685.883,38	euros
	soit un excédent d'exercice de =	53.669,35	euros
	et un résultat de clôture 2015 de	181.083,82	euros

En Investissement :	Emission de Recettes =	302.166,74	euros
	Emission de Mandats =	134.027,10	euros
	soit un excédent d'exercice de =	168.139,64	euros
	et un résultat de clôture 2015 de =	29.994,22	euros

Il invite ensuite le conseil à se prononcer sur le document.

Le conseil, après discussion, approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2015.

1.2 - Approbation du Compte Administratif 2015 :

M. le Maire quitte la séance et Monique Masduraud, 1^{ère} Adjointe, assure la présidence. Elle présente au conseil le Compte Administratif 2015 qui retrace les écritures de l'ordonnateur, conformes aux écritures du comptable, et dont les résultats s'établissent comme suit :

En Fonctionnement :	Emission de Recettes =	739.552,73	euros
	Emission de Mandats =	685.883,38	euros
	soit un excédent d'exercice de =	53.669,35	euros
	et un résultat de clôture 2015 de	181.083,82	euros

En Investissement :	Emission de Recettes =	302.166,74	euros
	Emission de Mandats =	134.027,10	euros
	soit un excédent d'exercice de =	168.139,64	euros
	et un résultat de clôture 2015 de =	29.994,22	euros

La 1^{ère} Adjointe invite le conseil à se prononcer sur le document.

Le conseil municipal, après discussion, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2015.

1.3 - Affectation du Résultat :

Monsieur le Maire expose au conseil que le résultat de l'exercice 2015 présente un excédent de Fonctionnement de 181.083,82 € et un excédent d'Investissement de 29.994,22 €.

Il propose d'affecter le résultat de la section de Fonctionnement comme suit :

C/002 :	104.898,71 €
C/1068 :	76.185,11 €

Il soumet cette proposition à l'approbation du conseil municipal qui, après discussion, approuve à l'unanimité l'affectation telle que proposée.

1.4 - Vote du taux des trois taxes :

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il propose, comme l'équipe municipale s'y est engagée, et malgré la réduction des dotations de l'Etat, une pause fiscale.

Il invite le conseil à maintenir le taux des trois taxes à l'identique de celui voté en 2013, 2014 et 2015, le Budget Primitif ayant été élaboré avec le produit notifié dans l'état n°1259 – taux FDL 2016.

Il propose en conséquence de voter les taux tels que définis ci-après :

TH :	13,73%
TFB :	19,43%
TFNB :	76,25%

Il soumet cette proposition à l'approbation du conseil municipal qui, après discussion, approuve à l'unanimité l'affectation telle que proposée.

1.5 - Vote du BP 2016 :

M. le Maire présente au conseil le projet de Budget Primitif pour 2016.

Il confirme qu'il a été possible de continuer à ne pas augmenter le taux des 3 taxes car la maîtrise des dépenses permet de présenter un budget en équilibre, malgré la baisse importante des dotations de l'Etat.

Il s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement :	Dépenses :	887.227,49 €
	Recettes :	887.227,49 €
Section d'Investissement :	Dépenses :	439.335,60 €
	Recettes :	439.335,60 €
Total des deux sections :	Dépenses :	1 326.563,09 €
	Recettes :	1 326.563,09 €

Le maire soumet la proposition de Budget Primitif 2016 au conseil qui est, après discussion, approuve à l'unanimité.

2) Finances – M49 : Mise à disposition des biens d'assainissement collectif de Saussines au SIA VB – tableaux d'amortissements.

Monsieur le Maire expose au conseil que la commune a transféré sa compétence à caractère optionnel « exploitation et entretien des systèmes d'assainissement collectifs existants avant la construction de la station d'épuration « les roquets » à Sommières au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Vidourle et Bénovie (SIA VB) avec un transfert effectif au 25^r janvier 2016.

Il rappelle que la mise à disposition constitue le régime de droit commun applicable au transfert des biens et équipements nécessaires à l'exercice de la compétence transférée dans le cadre de l'intercommunalité.

Il indique qu'un procès-verbal constate la consistance des biens, les modalités de la mise à disposition, indique le devenir des contrats en cours, et un inventaire comptable des biens mis à disposition est joint en annexe.

Le maire soumet ces documents à l'approbation du conseil qui, après discussion, sont approuvés à l'unanimité.

3) Finances – M49 : Retrait de la délibération n°2016-02-01-Reporté.

4) Finances – M49 :

4.1 - Approbation du Compte de gestion 2015 :

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il s'agit ici de la dernière année de gestion de l'assainissement collectif, dont la gestion a été transférée depuis le 25 janvier 2016 au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Vidourle et Bénovie (SIA VB).

Le maire présente ensuite au conseil le Compte de Gestion 2015 ; les écritures du comptable état conformes à celles de l'ordonnateur et dont les résultats s'établissent comme suit :

En Fonctionnement :	Emission de Recettes =	70.209,93	euros
	Emission de Mandats =	135.256,23	euros
	soit un déficit d'exercice de =	65.046,30	euros
	et un résultat de clôture 2015 de	13.293,87	euros
En Investissement :	Emission de Recettes =	90.818,73	euros
	Emission de Mandats =	75.235,08	euros
	soit un excédent d'exercice de =	15.583,65	euros
	et un résultat de clôture 2015 de =	3.379,31	euros

Le maire invite le conseil à se prononcer sur le document qui, après discussion, est approuvé à l'unanimité.

4.2 - Approbation du Compte Administratif 2015 :

M. le Maire quitte la séance et Monique Masduraud, 1^{ère} Adjointe, assure la présidence. Elle présente au conseil le Compte Administratif 2015 qui retrace les écritures de l'ordonnateur, conformes aux écritures du comptable, et dont les résultats s'établissent comme suit :

En Fonctionnement :	Emission de Recettes =	70.209,93	euros
	Emission de Mandats =	135.256,23	euros
	soit un déficit d'exercice de =	65.046,30	euros
	et un résultat de clôture 2015 de	13.293,87	euros
En Investissement :	Emission de Recettes =	90.818,73	euros
	Emission de Mandats =	75.235,08	euros
	soit un excédent d'exercice de =	15.583,65	euros
	et un résultat de clôture 2015 de =	3.379,31	euros

Elle invite le conseil à se prononcer sur le document qui est, après discussion, approuvé à l'unanimité.

4.3 - Affectation du Résultat :

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il convient d'affecter le résultat de la section de Fonctionnement d'un montant de 13.293,87 € comme suit :

C/002 : 5.000 €

Il invite le conseil à se prononcer sur la proposition qui est, après discussion, approuvée à l'unanimité.

4.4 - Vote du BP 2016 :

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de Budget Primitif 2016 pour la gestion de l'assainissement non collectif. Il rappelle que la gestion de l'assainissement collectif étant transféré au SIA VB depuis le 26 janvier 2016, la section d'investissement ne prend en compte que l'excédent 2015 qui doit être intégralement transféré au SIA VB.

Il s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement - dépenses =	6.500 €
Section de Fonctionnement - recettes =	6.500 €
Section d'Investissement – dépenses =	3.379,31 €
Section d'Investissement – recettes =	3.379,31 €
Total cumulé des deux sections :	9.879,31 €

Le maire soumet ce projet de budget primitif pour 2016 à l'approbation du conseil municipal qui, après discussion, est approuvé à l'unanimité.

5) Modification du tableau des effectifs : modification de la durée hebdomadaire de travail du poste d'adjoint administratif (passage de 26h à 31h).

Monsieur le Maire présente au conseil le tableau de l'effectif du personnel administratif, qui comprend 4 emplois et s'établit comme suit :

- 1 poste d'attaché territorial à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps non complet : 26 heures hebdomadaires.

Compte tenu de l'importance du travail auquel le personnel doit faire face depuis de nombreux mois, il propose d'augmenter la durée hebdomadaire du dernier poste et de la porter à 31 heures.

Le maire soumet cette proposition à l'approbation du conseil municipal qui, après discussion, est approuvée à l'unanimité.

6) Régie « Multi-recettes » : modification de l'objet.

Le maire expose au conseil que, pour une gestion plus pratique et sur le conseil du comptable du Trésor, il est préférable de différencier les régies en fonction de leur objet.

Il convient donc de revoir le fonctionnement de la régie actuellement dénommée « multi-recettes ».

Elle recouvre l'encaissement des repas de la cantine, l'encaissement des entrées de spectacle et l'encaissement des adhésions à la bibliothèque-médiathèque « La Forge ».

Il indique que, désormais, l'adhésion à la bibliothèque-médiathèque « La Forge » est devenue gratuite.

Il propose de créer une régie dédiée exclusivement à l'encaissement du prix des repas de la cantine ainsi que de celui de la participation à l'ALP, de la dénommer : régie « Cantine-ALP » puis de supprimer la régie « multi-recettes ».

Le maire soumet cette proposition à l'approbation du conseil municipal qui, après discussion, est approuvée à l'unanimité.

7) Régie de recettes : création d'une régie « Culture et animations ».

Dans la suite logique de ce qui est exposé plus haut, le maire propose la création d'une régie « Culture et animations » qui permettra d'encaisser le prix des places des animations culturelles et spectacles - ainsi que celle des produits dérivés - organisés par la Commune.

Il soumet cette proposition à l'approbation du conseil municipal qui, après discussion, est approuvée à l'unanimité.

8) Régie d'avance : création d'une régie d'avance pour l'achat de petits matériels divers.

Monsieur le Maire expose au conseil que les articles R.1617-1 à R.1617-18 du CGCT, permettent la création des régies de recettes, des régies d'avance des collectivités territoriales et de régies de recettes et d'avance au sein des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

Il informe le conseil que le problème se pose lorsqu'il faut acquérir ponctuellement des biens de faible valeur à des prix compétitifs ou régler des abonnements web, mais d'une façon moins formelle que celle requise lors des procédures administratives habituelles.

Il propose en conséquence, de créer une régie d'avance dont le type de dépenses, le mode de règlement et le montant de l'avance à consentir au régisseur seront fixés dans le cadre de l'acte constitutif.

Il est à noter, qu'un régisseur sera nommé sur chaque régie et l'indemnité de responsabilité correspondante au montant des encaisses lui sera versée pour chacune d'entre elles (3).

Le maire soumet cette proposition à l'approbation du conseil municipal qui, après discussion, est approuvée à l'unanimité.

9) CDG34 : lancement d'une démarche d'évaluation des risques professionnels – demande d'aide financière.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public.

A ce titre, le Fonds National de Prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (FNP) de la CNRACL a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce

domaine grâce notamment à la mise en place de démarches de prévention.

Dans ce cadre, le Maire propose au conseil de réaliser une démarche préventive sur le thème de l'évaluation des risques professionnels et de l'autoriser à signer les documents qui en régissent les modalités.

Le maire soumet cette proposition à l'approbation du conseil municipal qui, après discussion, décide à l'unanimité de :

- S'engager dans la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels,
- De déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, gestionnaire du Fonds National de Prévention de la CNRACL,
- D'autoriser le maire à signer tous documents afférents à la mise en œuvre de cette démarche.

10) Urbanisme : approbation du périmètre de protection déterminé par le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP)

Monsieur le Maire expose au conseil que la création d'un « Périmètre de Protection Modifié » (PPM) est, en droit, une modification de la servitude publique d'abords des monuments historiques, prévue par l'article L621-30 du code du Patrimoine.

La procédure est simple et comporte 5 étapes, et nous en sommes actuellement à l'étape 3 : le STAP a étudié l'opportunité de réduire ou augmenter le périmètre de protection (1), puis, M. l'Architecte des Bâtiments de France a décidé de proposer un PPM (2), ensuite, le conseil municipal doit maintenant donner au Préfet son accord formel sur ce PPM (3).

Le maire soumet ces documents à l'approbation du conseil municipal qui, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le « Périmètre de Protection Modifié » tel que proposé par le STAP et M. l'architecte des bâtiments de France.

11) Hérault Energies : participation (IRVE).

Cette question a déjà été évoquée et un accord de principe donné.

Hérault Energies revient donc vers nous afin de formaliser ce transfert : de l'exercice de la compétence « maîtrise d'ouvrage et maintenance des infrastructures de charges pour véhicules électriques et hybrides (IRVE) » à Hérault Energies dans les conditions de l'article L2224.37 du CGCT et de l'article 3.8 des statuts d'Hérault Energies.

Cette décision fera l'objet d'une convention qui règlera les conditions d'exercice de cette compétence ainsi que son coût financier (cotisations et participations financières au Fonctionnement et à l'Investissement, en application de l'article 3.8 des statuts)

Après discussion, approbation unanime du conseil.

12) Urbanisme : information DIA.

5 DIA ont été reçus depuis le 4 février :

*DIA/DPU n°2016-001 : vente M. et Mme Henry SARRAZIN de Saussines à SCI GEBANO d'une parcelle B n°466 de 1.001 m² sise rue des Grèses – pas d'intérêt à préempter.

Le conseil prend acte de cette décision.

*DIA/DPU n°2016-002 : vente de M. Hervé RIOU à M. Philippe ABRARD de Valergues de la moitié de l'indivision de la parcelle A n°704. – pas d'intérêt à préempter.

Le conseil prend acte de cette décision.

*DIA/DPU n°2016-003 : vente par la SAS 2S IMMO INVEST de Carnon à M. Fabien GUEBLE et Mme Mélanie HEBERT de Saussines, d'un terrain cadastré A n°820 lot n°3 les « Chênes blancs » - Pas d'intérêt à préempter.

Le conseil prend acte de cette décision.

*DIA/DPU n°2016-004 : vente de M. Bruno MALZAC à M. et Mme Sergio BATISTA SIMOES de l'immeuble composé d'une habitation sur terrain, cadastrée D n°451, Mas Clémas – pas d'intérêt à préempter.

Le conseil prend acte de cette décision.

*DIA/DPU n°2016-005 : vente de Mme Martine LUCAROTTI de Saussines à M et Mme Michel HERRY de Beaulieu d'un immeuble à usage d'habitation cadastré A n°311 – pas d'intérêt à préempter.

Le conseil prend acte de cette décision.

Les débats étant terminés, le conseil a pris fin à 22h.

Ont signé les membres présents :

Henry Sarrazin,

Monique Masduraud,

Jean-Michel Meunier,

Yves Savidan,

Jean-Louis PONS,

Isabelle Milesi,

Valérie Bourgarit,

Nicolas BAUDESSEAU,

Marion MANAHILOFF,

Cathy VIGNE.